

---

# BUDGET FÉDÉRAL

CONSEIL CONFÉDÉRAL

1<sup>ER</sup> ET 2 JUIN 2016



**CSN**

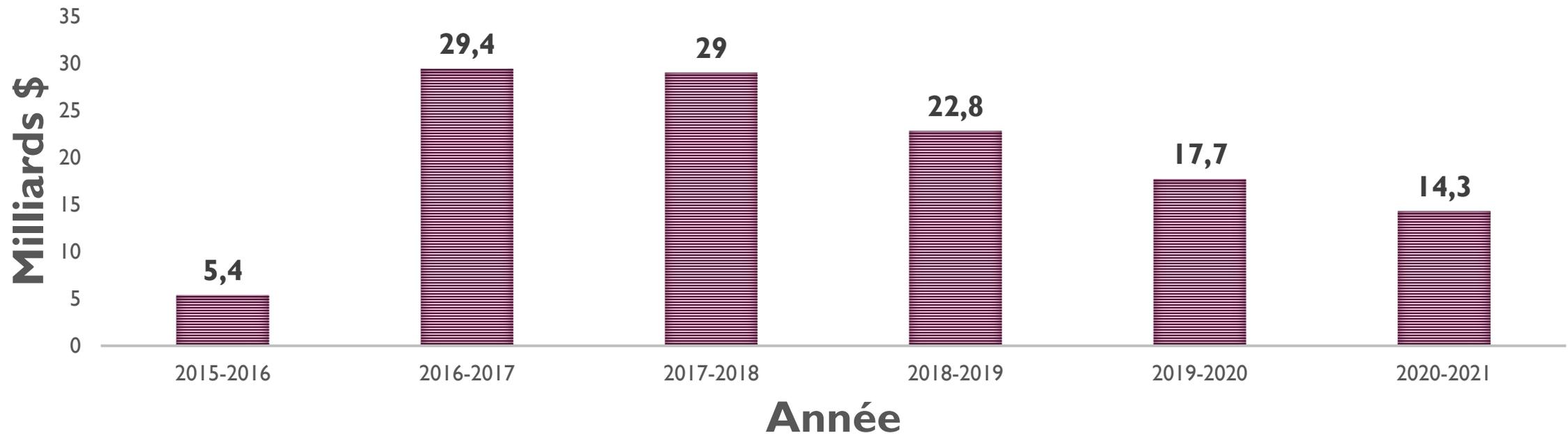
**Confédération  
des syndicats nationaux**

# PLAN DE LA PRÉSENTATION

- 1. Déficit, dette et prévisions économiques**
- 2. Mesures à l'égard des particuliers**
- 3. Assurance emploi**
- 4. Infrastructures**
- 5. Transferts fédéraux : les oubliés du budget**

# DÉFICIT

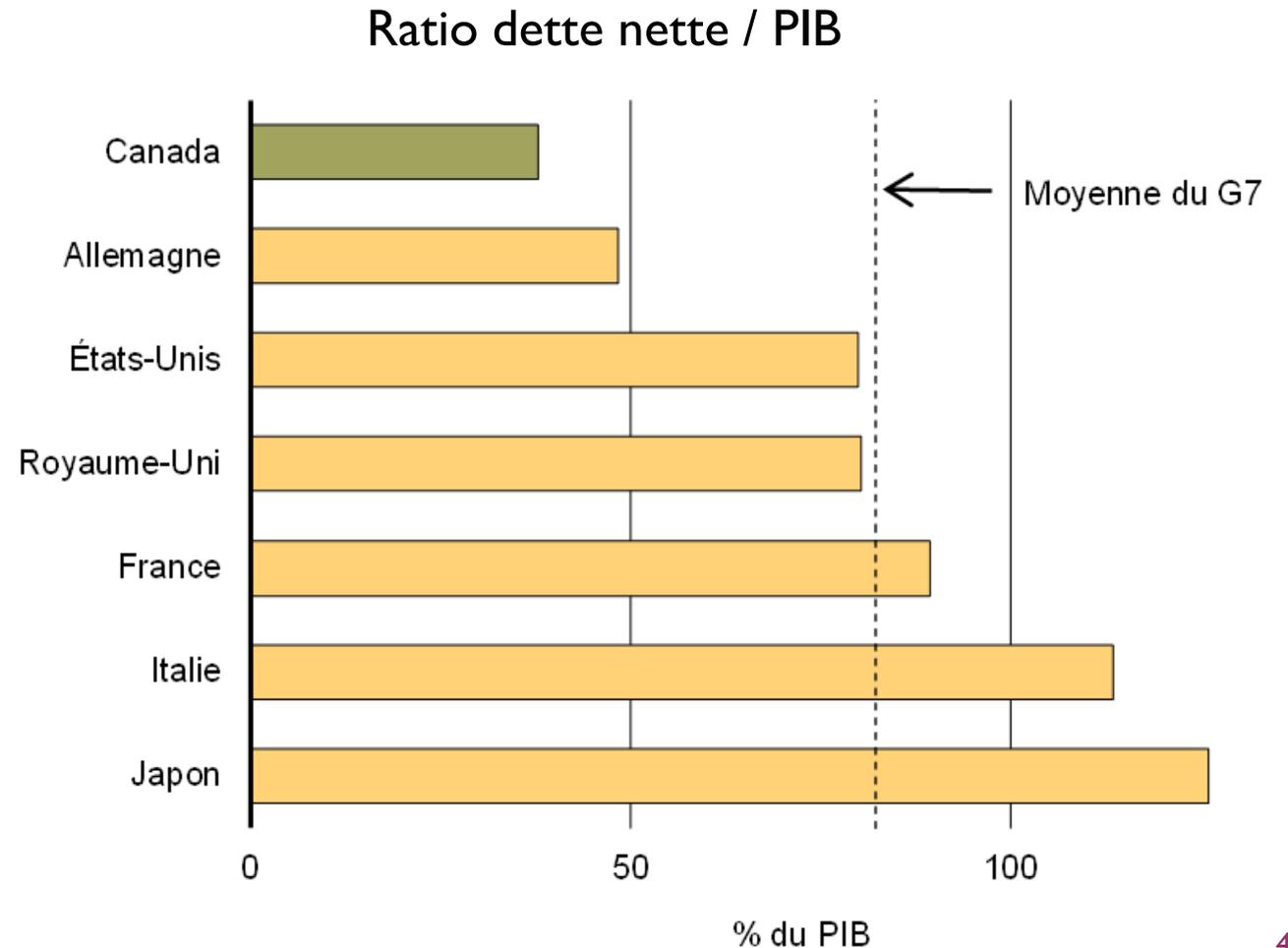
## DÉFICITS BUDGÉTAIRES



Pas de retour à l'équilibre budgétaire  
d'ici 2020-2021

# RATIO DETTE / PIB

| Année     | Ratio dette fédérale / PIB |
|-----------|----------------------------|
| 2015-2016 | 31,2 %                     |
| 2016-2017 | 32,5 %                     |
| 2020-2021 | 30,9 %                     |



# PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES

|      | PIB réel | Taux d'inflation | Chômage |
|------|----------|------------------|---------|
| 2016 | 1,4 %    | 1,6 %            | 7,1 %   |
| 2020 | 1,9 %    | 2 %              | 6,3 %   |

# MESURES À L'ÉGARD DES PARTICULIERS

- Rappel des baisses d'impôt annoncées en décembre 2015
  - Diminution du deuxième taux d'imposition des particuliers de 22 % à 20,5 % (pour les niveaux de revenu entre 45 282 \$ et 90 563 \$)
  - Augmentation du taux maximum d'imposition des particuliers de 29 % à 33 % sur le revenu imposable qui excède 200 000 \$
  - Abaissement du plafond de cotisation annuel à un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) de 10 000 \$ à 5 500 \$

# MESURES À L'ÉGARD DES PARTICULIERS

- Élimination du crédit de fractionnement du revenu à compter de 2016 pour les couples ayant des enfants âgés de moins de 18 ans
- Rétablissement du crédit d'impôt pour les fonds de travailleurs à 15 % à compter de l'année d'imposition 2016
- Versement de la prestation de la sécurité de la vieillesse à partir de 65 ans (le gouvernement Harper avait décidé d'augmenter l'âge d'admissibilité progressivement jusqu'à 67 ans à partir de 2023)

# MESURES À L'ÉGARD DES PARTICULIERS

- Mise en place de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) qui remplace la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) et intègre la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et le Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE)
  - Cette allocation varie selon le revenu (les familles dont le revenu net est inférieur à 30 000 \$ reçoivent la prestation maximale) et n'est pas imposable
    - Exemple : une famille à revenu moyen ayant deux enfants ou plus et les familles dont le revenu se situe entre 40 000 \$ et 90 000 \$ peuvent s'attendre à voir leurs prestations augmenter de 2 000 \$ ou plus par année
- Selon le gouvernement, toutes les familles dont le revenu total est inférieur à 150 000 \$ tireront davantage de la nouvelle allocation que des programmes précédents

# TUTTI QUANTI

- Allocation de 444,4 millions \$ à l'Agence du revenu du Canada (ARC) sur 5 ans pour la lutte contre l'évasion fiscale
- Reconnaissance de la mission de Radio-Canada avec des investissements de 75 millions \$ en 2016 et de 150 millions \$ par année à compter de 2017
- Report de la réduction du taux d'imposition des petites entreprises, qui demeure donc à 10,5 %
- Mise en place d'un crédit d'impôt de 15 % pour les enseignants et les éducateurs de la petite enfance pour l'achat de fournitures scolaires, applicable à la première tranche de 1 000 \$
- Majoration du crédit d'impôt pour les habitants du Nord de 16,50 \$ à 22,00 \$ par jour

# ASSURANCE EMPLOI

- Réduction du délai de carence des prestations d'assurance emploi de deux semaines à une semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017
- Prolongement temporaire de la durée des prestations d'assurance emploi pour les chômeurs des régions particulièrement touchées par la chute des prix des produits de base
  - La durée des prestations est prolongée à 50 semaines dans ces régions, auxquelles peuvent s'ajouter 20 semaines pour certains travailleurs
- Le nombre d'heures cumulées donnant droit à des prestations pour les nouveaux venus sur le marché du travail, qui était de 910 heures, sera dorénavant de 420 à 700 heures

# ASSURANCE EMPLOI

- Mais il n'y a pas
  - De norme d'admissibilité unique et universelle de 13 semaines d'emploi assurable
  - D'abolition complète du délai de carence
  - De participation du gouvernement au financement du régime
  - De caisse de l'assurance emploi autonome, indépendante et dissociée

# INFRASTRUCTURES

- Une première phase d'investissement consacrée aux infrastructures existantes (11,9 G\$ sur 5 ans)
  - 3,4 G\$ sur 3 ans afin de rénover et d'améliorer les réseaux de transport en commun
  - 5 G\$ sur 5 ans pour des projets d'infrastructure verte, d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées
  - 3,4 G\$ sur 5 ans pour l'infrastructure sociale, particulièrement le logement abordable, l'infrastructure culturelle et récréative et les installations de soins de santé communautaires dans les réserves

# INFRASTRUCTURES

- Investissement dans les infrastructures d'une valeur totale de plus de 120 G\$ au cours des 10 prochaines années
- Le gouvernement va financer jusqu'à 50 % des coûts admissibles des projets acceptés dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun et le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées

# PREMIÈRES NATIONS ET PEUPLES AUTOCHTONES

- Après des années d'abandon, le gouvernement accroît de façon significative les ressources financières consacrées aux Premières Nations et aux peuples autochtones
  - 2,6 G\$ sur 5 ans pour améliorer l'éducation primaire et secondaire dans les réserves
  - 1,2 G\$ sur 5 ans pour le logement et l'infrastructure sociale
  - 1,8 G\$ sur 5 ans pour les infrastructures d'eau et d'eaux usées dans les réserves et 409 M\$ sur 5 ans pour la gestion des déchets à compter de 2016-2017
  - 635 M\$ sur 5 ans pour les organismes de protection de l'enfance
- Le gouvernement alloue aussi des fonds pour le tenue de l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (40 M\$)

# ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- Investissement dans l'innovation et le développement des technologies
  - 400 M\$ sur 2 ans
- Création d'un fonds de soutien aux mesures provinciales et territoriales afin de réduire concrètement les GES
  - 2017-2018 : 2 G\$
- Investissement dans la recherche pour réduire la pollution de l'air
  - 197 M\$ sur 2 ans



# **LES TRANSFERTS FÉDÉRAUX : LES OUBLIÉS DU BUDGET**

# TRANSFERT CANADIEN EN MATIÈRE DE SANTÉ (TCS)

- Le gouvernement Harper avait décrété en 2011 les modalités de versement de ce transfert jusqu'en 2024
- Selon les nouvelles dispositions, le TCS continuera de croître à un taux de 6 % par année jusqu'en 2016-2017, comme c'est le cas depuis 2004-2005
- Toutefois, à compter de 2017-2018, le TCS augmentera en fonction d'une moyenne mobile sur 3 ans du PIB nominal (avec un taux plancher de 3 %). Selon le gouvernement fédéral, cela devrait se traduire par une croissance moyenne à long terme de 4 % par année

**La revendication : TCS = 25 % des dépenses des provinces en matière de santé tout en tenant compte des structures démographiques des provinces (rapport Romanow)**

# TRANSFERT CANADIEN EN MATIÈRE DE PROGRAMMES SOCIAUX (TCPS)

- Le TCPS, qui contribue au financement de l'éducation postsecondaire et à l'aide sociale, doit croître de 3 % par année à compter d'avril 2014
  - Cela implique que l'enveloppe du TCPS demeurera sous son niveau de 1994-1995, soit celui d'avant les coupes fédérales, et ce, en tenant compte de l'inflation
- Ce sous-financement représente un manque à gagner annuel d'environ 855 M\$ pour le gouvernement du Québec.

**La revendication : augmenter le TCPS au niveau de 1994-1995 et prendre en considération le nombre de bénéficiaires d'aide sociale**

# PROGRAMME DE PÉRÉQUATION

- 2008 : le gouvernement fédéral impose deux plafonds au programme de péréquation
- Au total, les deux plafonds mis en place par le gouvernement conservateur ont occasionné des pertes de revenu cumulatives de 8,627 G\$ de 2009-2010 à 2014-2015

**La revendication : rétablir, sur une période de 10 ans, le financement du programme de péréquation à la moyenne historique de 1,01 % du PIB**

# TRAITEMENT DES DIVIDENDES D'HYDRO-QUÉBEC

- Depuis 2008, le gouvernement fédéral traite différemment dans le programme de péréquation les dividendes versés par Hydro One et ceux versés par Hydro-Québec
- Les dividendes de la société d'État ontarienne sont pris en compte dans l'assiette de l'impôt sur le revenu des sociétés tandis que ceux d'Hydro-Québec sont pris en compte dans l'assiette des ressources naturelles
- Cette décision a eu pour effet
  - De réduire la capacité fiscale relative de l'Ontario dans l'assiette des ressources naturelles
  - D'augmenter les paiements de péréquation de l'Ontario
  - De priver le Québec de plus de 330 M\$ par année

**La revendication : traiter les dividendes d'Hydro-Québec et d'Hydro One sur la même base**

# Un budget qui permettra aux gens de respirer!



**CSN** Confédération  
des syndicats nationaux